

RÈGLEMENTS

À sa séance du 9 avril 2019, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- Règlement CA-24-298 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée;
- Règlement CA-24-299 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. 0-0.1) et le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2019 (CA-24-290) afin d'obliger le titulaire d'un permis d'occupation du domaine à maintenir un corridor piéton;
- Règlement CA-24-300 intitulé Règlement abrogeant le Règlement sur l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 2850, rue Sherbrooke Est, et l'occupation du bâtiment situé au 2600, rue Wurtele, par le Collège Ville-Marie (97-135);
- Règlement CA-24-301 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

ORDONNANCES

Il a édicté à cette même séance les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 595, P-1, o. 546, CA-24-085, o. 137, 01-282, o. 220 et P-12.2, o. 143 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 3e partie, B);
- B-3, o. 596, P-1, o. 548, P-12.2, o. 144 et C-4.1, o. 238 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 3e partie, A);
- B-3, o. 594, P-1, o. 543, P-12.2, o. 140 et C-4.1, o. 235 relatives à la piétonnisation de la place d'Youville entre la rue Saint-François-Xavier ainsi que la place Royale Est et la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, du 27 mai au 3 septembre 2019 pour autoriser l'occupation du domaine public et permettre l'installation d'un café-terrasse;
- B-3, o. 597, 01-282, o. 221 et C-4.1, o. 239 nécessaires afin de permettre aux associations de commerçants et aux sociétés de développement commercial (SDC) de réaliser le calendrier 2019 des promotions commerciales;
- P-1, o. 544, P-12.2, o. 141 et C-4.1, o. 236 relatives à la piétonnisation de l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke Ouest et la place Ontario, du 20 mai au 28 octobre 2019 pour autoriser l'occupation du domaine public et permettre l'installation d'aires de repos;
- P-1, o. 545, CA-24-085, o. 138, P-12.2, o. 142 et C-4.1, o. 237 relatives à la piétonnisation de la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Président-Kennedy, du 6 mai au 13 janvier 2020 pour autoriser l'occupation du domaine public et permettre l'installation d'aires de repos;
- P-1, o. 547 et C-4.1, o. 240 relatives aux événements de cuisine de rue sur le domaine public du 15 avril au 31 mai 2019;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2) et la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Ces règlements et ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM.

Fait à Montréal, le 13 avril 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie